



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 août 2019, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

30, 8^e Avenue Est
Lots 4 729 990, 5 003 877 et 5 003 878
33, 7^e Avenue Est
Lots 4 729 988, 5 003 882 et 5 003 883
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

Pour le 30, 8^e Avenue Est :

- Permettre l'installation d'un conteneur (conteneur #1) en cour arrière avec un espace libre à ciel ouvert entre le conteneur et le bâtiment industriel à 1 mètre au lieu de 3 mètres.
- Permettre l'installation d'un conteneur (conteneur #2) dont une partie déborde en cour latérale au lieu d'être entièrement en cour arrière.
- Permettre l'installation de 2 blocs de béton pour délimiter la cour avant au coin de la 8^e Avenue Est et la 1^{re} rue Est.
- Permettre que la superficie de l'ensemble des bâtiments (principal et secondaires, incluant les conteneurs) soit supérieure à 40 % de la superficie du terrain, soit d'une superficie totale de 1 995,91 m² au lieu de 1 560,72 m².

Pour le 33, 7^e Avenue Est :

- Permettre l'installation d'un conteneur en cour avant (côté de la 1^{re} Rue Est) au lieu de la cour arrière et avec un espace libre à ciel ouvert entre le conteneur et le bâtiment industriel à 2 mètres au lieu de 3 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 août 2019 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 15 juillet 2019

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe